AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2520
FR0000120164-FS1130

8 novembre 2016

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2016, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 2 novembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, le seuil de 5% des droits de vote de la société CGG et détenir, directement et indirectement, 1 125 724 actions CGG[1] représentant autant de de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	388 678	1,76	388 678	1,71
UBS Switzerland AG	736 843	3,33	736 843	3,24
UBS Securities LLC	203	0,001	203	0,001
Total UBS Group AG	**1 125 724**	**5,09**	**1 125 724**	**4,94**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 757 088 actions CGG réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 184 569 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CGG ; et

- 572 519 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 134 645 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 2 mai 2017 et le 2 juillet 2019 et portant sur autant d'actions CGG.

[1] Dont 891 733 actions CGG assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce et 200 actions CGG sous forme d'ADRs.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 133 149 actions représentant 22 765 447 droits de vote.

- le 3 novembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, le seuil de 5% du capital de la société CGG et détenir, directement et indirectement, 1 084 742 actions CGG[3] représentant autant de de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	377 190	1,70	377 190	1,66
UBS Switzerland AG	707 349	3,20	707 349	3,11
UBS Securities LLC	203	0,001	203	0,001
Total UBS Group AG	**1 084 742**	**4,90**	**1 084 742**	**4,76**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 786 388 actions CGG réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 184 569 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CGG ; et

- 601 819 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 130 951 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 2 mai 2017 et le 2 juillet 2019 et portant sur autant d'actions CGG.

[3] Dont 917 339 actions CGG assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce et 200 actions CGG sous forme d'ADRs.